

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2018 par le conseil départemental à l'association 'Les Petits Pas'

Il s'agit d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant attribuant une subvention de fonctionnement à l'association « Les Petits Pas » par le conseil départemental pour la gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents pour l'année 2018.

Le lieu d'accueil enfants-parents (Laep) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue.

La ville de Quimper, le conseil départemental et la CAF participent au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » en versant une aide financière. Les partenaires financiers (Conseil départemental, Caf, ville) ont signé une convention commune avec l'association « Les Petits Pas ».

La ville a apporté son soutien financier à hauteur de 10 000 € pour l'année 2018. Le conseil départemental vient d'octroyer une subvention de 8 068 € à l'association les petits pas.

L'engagement du conseil départemental ne concerne en rien la ville de Quimper mais la convention initiale étant tripartite, la ville doit être également signataire de l'avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant élaboré par le conseil départemental concernant le versement de la subvention départementale 2018.